

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 22 décembre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014**

**2014 DASES 1431 G** Budget primitif 2015 du budget annexe des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance.

**Mme Nawel OUMER et M. BARGETON, rapporteurs.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.3211-1, L 3221-1 et L 3221-3,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu l'avis du comité technique d'établissement du 9 octobre 2014,

Vu la délibération 2014 DASES 1089G en date des 16 et 17 juin 2014 par laquelle le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, a approuvé le Compte administratif et le compte de gestion du budget annexe des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance pour 2013 ;

Vu la délibération 2014 DASES 1090 G en date des 07 et 08 juillet 2014 par laquelle le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général a approuvé le budget supplémentaire au budget annexe des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance pour 2014 ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 décembre 2014, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, lui soumet le budget des établissements départementaux au titre de l'exercice 2015 ;

Sur le rapport présenté par Mme Nawel OUMER, au nom de la 4e commission, et par M. Julien BARGETON, au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Article 1 : La section d'investissement du budget annexe des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance pour 2015 est arrêtée comme suit :

- à la somme de 24 417 923 euros en dépenses et 500 000 euros en recettes en ce qui concerne les autorisations de programme ;
- à la somme de 3 726 321 euros en dépenses et en recettes en ce qui concerne les crédits de paiement, de la manière suivante :

<b>I SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>Dépenses</b>		en €
<b>Classe 1</b>	<b>COMPTES DE CAPITAUX</b>	
Compte 14	Provisions règlementées	0,00
Compte 15	Provisions pour risques et charges	0,00
<b>Classe 2</b>	<b>COMPTES D'IMMOBILISATIONS</b>	
Compte 20	Immobilisations incorporelles	227 000,00
Compte 21	Immobilisations corporelles	2 950 535,00
Compte 23	Immobilisations en cours	535 286,00
Compte 24	Immobilisations affectées, concédées ou mises à disposition	0,00
Compte 27	Autres immobilisations financières	13 500,00
Compte 28	Amortissements des immobilisations corporelles	0,00
	<b>Total Dépenses</b>	<b>3 726 321,00</b>
	<b>Total Recettes</b>	<b>3 726 321,00</b>

Article 2 : La section de fonctionnement du budget annexe des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance pour 2015 est arrêtée comme suit :

<b>II SECTION D'EXPLOITATION</b>		
<b>Dépenses</b>		en €
<b>Ier groupe</b>	<b>DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE</b>	
Chapitre 60	Achats	5 085 132,00
Compte 611	Prestations de service	1 134 987,00
Compte 624	Transport de biens, d'usagers, et transport collectif de personnel	250 811,00
Compte 625	Déplacements missions et réceptions	120 160,00
Compte 626	Frais postaux et de télécommunication	185 839,00
Compte 628	Divers	1 699 610,00
<b>IIème groupe</b>	<b>DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL</b>	
Compte 621	Personnel extérieur à l'établissement	236 989,00
Compte 622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	13 182,00
Compte 633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	779 375,00
Compte 64	Charges de personnel	45 673 356,00
<b>IIIème groupe</b>	<b>DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE</b>	
Compte 612	Redevance de crédit-bail	2 165,00
Compte 613	Locations	635 936,00
Compte 614	Charges locatives et de copropriété	60 861,00
Compte 615	Entretien et réparations	1 415 638,00
Compte 616	Primes d'assurance	72 543,00
Compte 617	Etudes et recherches	8 950,00
Compte 618	Divers	1 089 824,00
Compte 623	Publicité, publications, relations publiques	13 328,00
Compte 635	Autres impôts, taxes et versements assimilés	102 534,00
Compte 637	Impôts et autres taxes	16 733,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	1 388 207,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	510 811,00
Chapitre 68	Dotations aux amortissements et aux provisions	3 724 426,00
<b>Total dépenses</b>		<b>64 221 397,00</b>
<b>Total recettes propres</b>		<b>62 987 077,27</b>
<b>Excédent 2013</b>		<b>1 234 319,73</b>
<b>Total recettes</b>		<b>64 221 397,00</b>

Article 3 : Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, est autorisée à procéder à l'intérieur des groupes votés en fonctionnement et des comptes principaux en investissement, aux virements de crédits rendus nécessaires par les insuffisances éventuelles de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget.